

Parpeville, 29 octobre 2021

A l'attention de Monsieur Didier Lejeune Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis habitant de Parpeville et conseiller municipal de mon village. qui est situé à 6,7 km du projet de parc éolien de la Vallée de Berlure sur les communes de Renansart et Surfontaine.

Ce projet de parc éolien (Berlure 7 mâts de 180 m de haut en bout de pale et de 4,2 MW de puissance nominale chacun) ainsi que le projet de parc de Ribemont (3 mâts de 180m de haut et de 4,2 MW chacun) sont portés par promoteur éolien VALECO filiale du groupe allemand EnBW.

1- Impact du projet sur l'environnement, le cadre de vie et la santé des habitants des villages concernés

Dans un rayon de 5 km autour de ces deux projets de VALECO il y a déjà 7 parcs de **38 éoliennes en fonctionnement** + 4 parcs de **13 éoliennes autorisées en construction** + 4 projets de parcs de **19 éoliennes en cours d'instruction**. c'est à dire **80 éoliennes prévues dans un rayon de 5 km** (source DREAL MRAE). Tous les villages de cette zone seront encerclés et le seuil de saturation visuelle est atteint (voir EI Berlure Paysage) .

Je vous demande d'ouvrir le fichier F1 de la DREAL et de regarder toutes les étoiles de couleur bleu qui représentent des mâts de 180 à 200m de haut à proximité des villages de Renansart et Surfontaine. Le mât le plus proche se situe à **700 m des premières habitations (MRAE p3)** .

Ce n'est pas supportable pour les riverains; le promoteur propose le bridage (sans engagement formel dans l'Etude d'impact) des machines (MRAE p3) car les études acoustiques montrent que les seuils réglementaires sont dépassés.

Que propose le promoteur en guise de réduction de ces nuisances ? Financer une bourse aux arbres pour masquer ces machines (EI Berlure p351) ! on prend les habitants de ces villages pour des demeurés et des citoyens de seconde zone !!

La MRAE parc Berlure et Ribemont (page 7) souligne que l'étude d'impact présente des "lacunes" ayant un "impact négatif très fort" non seulement sur le bruit mais aussi sur la biodiversité et sur le paysage.

- atteinte à la biodiversité : (MRAE p13) les enjeux locaux sur les chauves-souris sont "lacunaires" et "à reprendre.

Affirmer que l'absence de couloirs de migration connus sur la zone dans la partie sud de l'aire d'étude "n'est pas acceptable" selon la DREAL.

Le SFEPM société française pour l'étude et la protection des mammifères affirme que les rotors ayant un diamètre supérieur à 90 m provoquent une mortalité plus élevée. Or le diamètre des rotors retenus sur les parcs de Berlure et de Ribemont sont de 130 à 140m.

Le parc Berlure et celui de Ribemont sont très proches du parc Carrière Martin de 15 machines en fonctionnement depuis 2007. Le site localisé entre deux vallées est notamment bordé à l'est par un axe migratoire majeur connu. La DREAL précise (p17 MRAE) que les études 2018 et 2019 sur le parc Carrière Martin enregistrent des mortalités significatives d'oiseaux et de chauves-souris.

- nuisances sonores, infrasons et ondes électromagnétiques : compte tenu de la trop grande proximité des habitations et du risque de mortalité de la faune, VALECO propose le bridage des machines après étude mais il n'y a aucun engagement précis dans l'Etude d'impact selon la MRAE.

La DREAL et les promoteurs ignorent de façon irresponsable que les infrasons émis par les éoliennes (à chaque tour de rotor) et les ondes électromagnétiques transmises par les câbles sont nuisibles pour notre santé et celles des animaux d'élevage. Les riverains se plaignent de troubles dès la mise en service des éoliennes (acouphènes, migraines, troubles du sommeil). Les éleveurs témoignent du décès de centaines de vaches et autres animaux dans des grandes souffrance, ou évoquent une chute des naissances ou l'arrêt de la production de lait (voir le fichier joint F2 dans l'Aisne).

Si l'effet nocebo évoqué par l'Académie de médecine peut éventuellement expliquer certains symptômes, il ne peut en aucun cas s'appliquer aux animaux.

Le projet de VALECO n'est donc pas respectueux de l'environnement, il contribuera à dégrader nos paysages ruraux, à altérer notre cadre de vie et notre santé et porte atteinte à la biodiversité et au patrimoine public (9 monuments classés MH situés entre 3 et 5 km du projet) et privé de nos villages.

Je rappelle l'article 1er de la charte de l'environnement inscrite dans la Constitution française le 1er mars 2005 :

**"Chacun à droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"**

Le Président des Hauts de France et candidat à la Présidence de la République Xavier Bertrand demande depuis 2018 l'arrêt immédiat du développement anarchique de l'énergie éolienne sur le territoire au profit d'autres énergies décarbonées à encourager : *"ce développement non maîtrisé entraîne des nuisances visuelles et sonores pour les riverains et dénature nos paysages, ce que je ne peux accepter"*

## 2 - Publicité mensongère de VALECO dans l'Etude d'impact RNT page 7

Le promoteur affirme que c'est "une énergie propre" qu'elle est consommée "localement", qu'elle ne rejette "ni d'émissions toxiques ni de CO2", que c'est une alternative à l'énergie nucléaire.

Ces pratiques de déinformation des industriels de l'éolien ont été dénoncées par le Jury de Déontologie Publicitaire dans un avis adopté le 3 juillet 2020.

En particulier, les pales d'éoliennes (entre 45 et 80 m de long et pesant plusieurs tonnes) produisent des déchets sales;

Elles sont fabriquées à base de résine non recyclable provoquant de nombreuses maladies professionnelles. Il faut les remplacer tous les 10 ans car elles s'usent et elles cassent (risque de chute).

Il y en a 250 000 tonnes installées dans la campagne française. Comme il n'y a pas d'usine de retraitement à proximité, on les enterre discrètement et elles vont polluer le sol pendant 600 ans en rendant la terre stérile à jamais.

En particulier, l'électricité intermittente et aléatoire produite par les éoliennes (selon RTE le facteur de charge est de 24% par rapport à la puissance installée) ne remplacera pas les centrales nucléaires pilotables. Plus on installe d'éoliennes, plus le réseau électrique doit impérativement compenser (l'électricité ne se stockant pas) en l'absence de vent par une production thermique principalement à gaz provenant principalement de Russie et émettrice de CO2. L'Allemagne qui a deux fois plus d'éoliennes que la France est le plus grand pollueur d'Europe avec ses centrales à charbon qui produisent quand il n'y a pas de vent.

La commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée Nationale a conclu le 25 juillet 2019 : *"La transition du nucléaire vers les énergies intermittentes n'a aucun impact sur les émissions de CO2; elle ne permet pas de lutter contre le dérèglement climatique"*

En particulier, au regard des investissements importants à réaliser (41 millions d'euros parc Berlure et 17,6 millions d'euros parc Ribemont) la création d'emploi direct et indirect localement est très faible voir nul.

L'EI RNT de Berlure et Ribemont estime la création d'emploi (direct et indirect) de 15 personnes pour 1 MW installé. Le parc Berlure va donc générer 420 emplois ? On trompe les élus de notre territoire.

Dans le journal *L'Aisne Nouvelle* du 11.10.21 FFE annonce que les 5 044 MW installés dans les Hauts de France ont créé 2 149 emplois c'est à dire 0,4 emploi créé pour 1 MW. Comme la totalité

*de ces machines sont achetées en Allemagne, au Danemark ou en Chine, des emplois sont créés dans ces pays mais pas en France.*

En particulier , l'engagement du promoteur de provisionner la somme de **53 000 euros** par mât pour le démantèlement est une tromperie.

En cas de faillite de l'exploitant (SARL au capital de 500 euros), le démantèlement de l'éolienne sera à la charge du propriétaire foncier pour un coût de **420 000 euros TTC** pour un mât de 4 MW ( selon l'étude de Ricour et Remoult ingénieurs de décembre 2020 - démantèlement complet y/c excavation totale du socle et y/c revente des matériaux recyclables - site internet Energie et Vérité)

### 3 - La véritable force motrice de la prolifération anarchique des éoliennes sur notre territoire c'est l'argent

L'énergie éolienne est subventionnée depuis 2001 et c'est le consommateur français et le contribuable français qui finance cette subvention (7 Mds en 2019 avec la TICPE sur le carburant et la CSPE sur la facture d'électricité.

Le principal gagnant c'est le promoteur qui ne distribue aux collectivités locales et aux propriétaires fonciers-exploitants qu'une petite partie des gains générés par la production des éoliennes.

L'exploitation est sans aucun risque en signant avec le propriétaire foncier un bail à construction sur 20 ans et avec EDF un contrat obligeant EDF à acheter toute l'électricité produite à un prix subventionné au dessus du prix de marché.

Dans le Plan d'affaire prévisionnel (EI Berlure §7.2) sur 20 ans (2025 - 2045) :

- les taxes distribuées aux collectivités locales (communes, Communautés de communes, département et région) sont en moyenne de 317 000 euros par an soit 6.8% du chiffre d'affaires soit 45 000 euros par mât.

- le loyer annuel versé aux propriétaires d'environ 16 000 euros par mât représente 2.4% du chiffre d'affaires

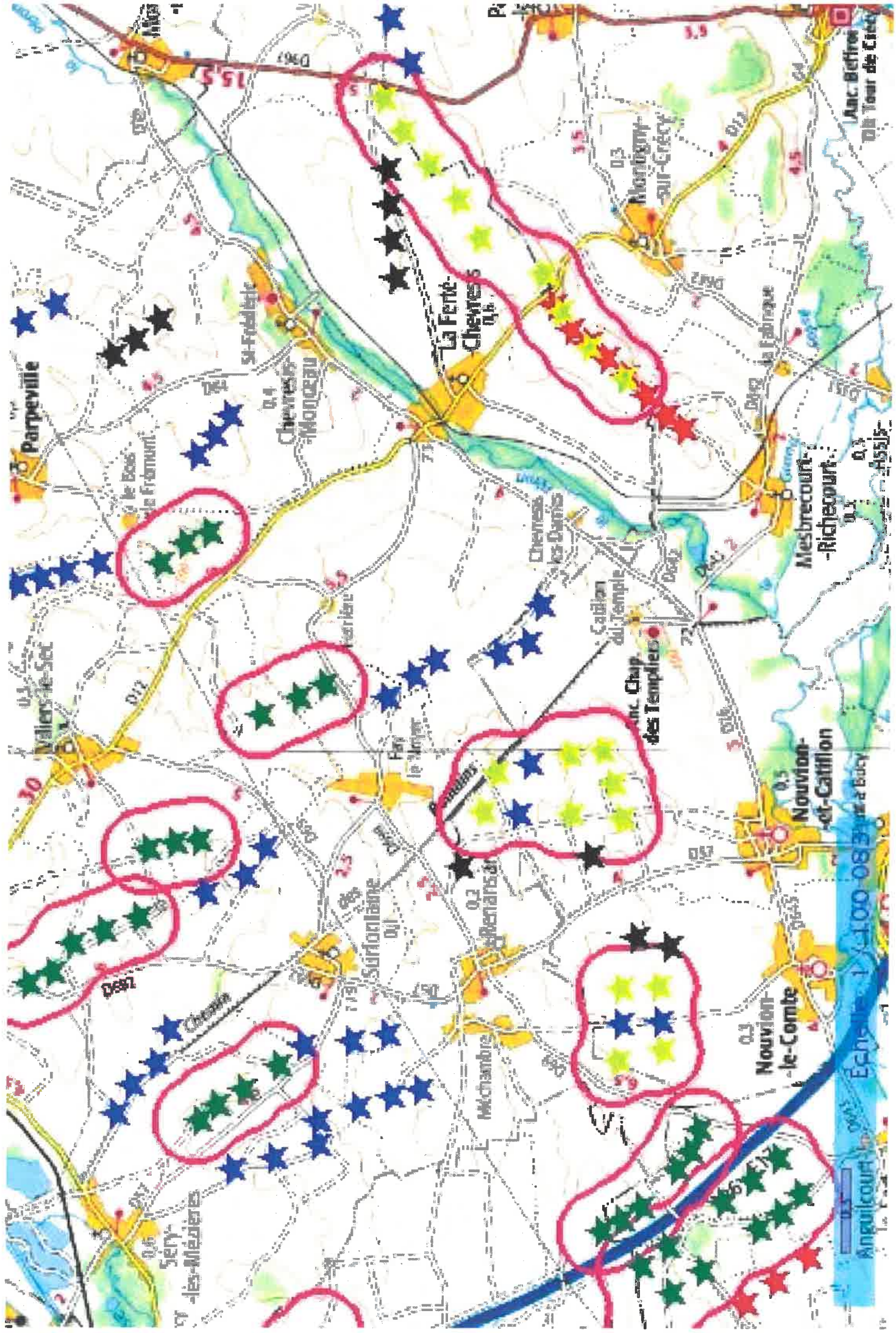
- Après remboursement de l'emprunt de 80% de l'investissement, la trésorerie nette cumulée sur 20 ans est de **25 millions d'euros** soit **3,6 millions par mât**.

- Les promoteurs savent que les communes et les communauté de communes sont à la recherche de nouvelles recettes pour boucler leur budget, ils savent aussi que les agriculteurs propriétaires et exploitants inquiets de l'évolution de la PAC ne résistent pas longtemps à accepter des miettes du gâteau éolien soit un loyer de 16000 euros:mât qui va geler à peine 2 500 m2 de terre à blé ou betterave.

En acceptant l'éolien, on scie la branche sur laquelle on est assis (risque de prise en charge du démantèlement, dévalorisation du patrimoine, massacre du paysage, perte d'attractivité du territoire, et lourdes conséquences sur l'emploi.

Recevez Monsieur, mes meilleures salutations





Parpeville

Valiers-le-Sec

Sery-les-Mézières

Surliniane

Méchainbre

Reniers

Ray-le-Monier

Hastière

Chevresis-Moncaeu

St-Frébald

La Ferté-Chevresis

Montigny-sur-Crécy

Nouvion-le-Combe

Nouvion-et-Catillon

Mesbrecourt-Richecourt

Catillon-du-Temple

Anc. Chap. des Templiers

Anc. Belfroy de la Tour de Cisy

Anguicourt

Echelle 1:100 000

Assis

15.5

15

15.5

15.5

15.5

0.6

0.5

0.2

0.2

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3

0.3



ESQUÉHÉRIES

# Éloignés des ondes, ses vaches vont mieux



Quarante-cinq vaches laitières et une quinzaine de veaux ont été déplacés dans des bâtiments loués à Esquéhéries.

Une partie des vaches de M. Marchandier ont été déplacées de Mazinghien (Nord) à Esquéhéries. Selon lui, les éoliennes et la ligne haute tension situées près de l'exploitation familiale rendent ses bêtes malades.

Philippe Marchandier le reconnaît : il est soulagé. Depuis fin septembre, quarante-cinq de ses vaches, celles qui sont traites, ainsi que quinze veaux, ont été transférés dans une ferme à Esquéhéries, en location. Cinquante autres bêtes sont encore dans les bâtiments de l'exploitation familiale à Mazinghien (Nord), en plus de celles toujours en prairie. Là où l'éleveur reste persuadé que le parc éolien voisin, en fonctionnement depuis 2019, conjugué à la ligne haute tension qui surplombe l'exploitation depuis 1994, rendent ses bêtes malades.

## Beaucoup plus de lait désormais

« On était à 180 litres (de lait collecté tous les deux jours) quand on est arrivés à Esquéhéries, in-

stant », dit l'éleveur. Là, on est à plus de 400 litres. Ce que confirment les relevés. « Les vaches rentrent toutes seules en salle de traite, le lait coule tout seul... Ça n'a plus rien à voir ! À Mazinghien, elles retenaient leur lait tellement elles étaient stressées. » Peu à peu, avance-t-il, les bêtes se remplument. Cette solution a été trouvée en coordination avec le Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE) chargé de mener l'expertise dans la ferme de Mazinghien (lire par ailleurs), à 22 kilomètres. Si la ferme louée à Esquéhéries est dotée d'une salle de traite, l'éleveur a dû y déplacer son tank à lait ainsi qu'une partie du mais récolté sur ses terres. Il souhaite désormais le transfert de l'ensemble des bêtes.

Car, à Mazinghien, les difficultés persistent. Les travaux de remise aux normes de l'installation électrique n'ont pas permis d'observer un mieux-être chez les vaches selon l'éleveur : « Elles mangent, elles mangent, mais elles n'assimilent pas. » D'où des bêtes en piètre état. Trois taurillons sont morts en une semaine, le dernier pas plus tard que lundi dernier : « Il avait dix mois, et il ne savait plus se lever... »

## Cent dix décès

Des autopsies sont réalisées à chaque mortalité afin d'en déterminer les causes. Depuis le début de ses difficultés, l'éleveur indique avoir perdu 110 vaches. Quant à celles qui survivent, il est persuadé qu'elles ne sortiront pas indemnes de cet épisode, et que la productivité continuera de s'en ressentir : « Quand vous cassez la croissance et la lactation, c'est fini. » L'enjeu est aussi, évidemment, économique.

En deux semaines, aucune des bêtes transférées à Esquéhéries n'est décédée. **Hélène Harbonnier**

## RAPPEL DES FAITS

1990	Philippe Marchandier reprend la ferme familiale à Mazinghien
1994	Installation d'une ligne haute-tension à côté de la ferme
Juin 2019	Mise en service du parc-éolien Bazoul/Castillon
Janvier 2020	L'éleveur tire la sonnette d'alarme (perte de production de lait, vaches malades)
Février 2020	Premières analyses
Septembre 2020	L'éleveur aurait perdu 70 vaches et beaucoup de rendement. Il déplace ses vaches dans un autre bâtiment
Février 2021	La présence de "obruvates parasites" est constatée dans la ferme mais le GPSE estime que le problème est interne
Mai 2021	L'éleveur estime ses pertes à 25 000 euros et demande une aide financière
Juin 2021	Travaux pris en charge par les opérateurs électriques
Juillet 2021	L'éleveur constate que la situation a « empiré »
Fin septembre 2020	Déplacement d'une partie du troupeau à Esquéhéries (52)

Infographie Yves B. Lecoq

## Des résultats attendus d'ici 15 jours

Aux yeux de Daniel Roguet, président depuis deux mois et demi du Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole (GPSE), la situation de l'exploitation de Philippe Marchandier à Mazinghien est « inquiétante ». « On continue de faire des tests pour essayer d'améliorer la situation, et essayer de mettre en ordre pour avoir des bêtes sur le site », in-différents bâtiments. « Des résultats vont sortir d'ici à quinze jours », annonce Daniel Roguet. « Ça devenait intenable pour lui. » Et il assure qu'au côté de la chambre d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais, « on continue à l'accompagner. On ne le laisse pas tomber. L'objectif, c'est qu'il continue à être éleveur demain. » Et aussi de tirer des enseignements de sa situation pour qu'ils bénéficient, demain à d'autres éleveurs en difficulté.

